

RÉPONSE DU CONSEIL COMMUNAL À L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DE NEUCHÂTEL OUEST CONCERNANT LE MANDAT CITOYEN INTITULÉ « MISE EN ŒUVRE DU RÉAMÉNAGEMENT DU CLOS-DE-SERRIERES » - MC-NEO-003

Mesdames, Messieurs,

En date du 16 janvier 2024, la Commission des assemblées citoyennes et des quartiers nous a adressé le mandat de citoyens mentionné ci-dessus pour règlement. Conformément à l'article 12 du règlement concernant les assemblées citoyennes, du 14 novembre 2022, nous vous remettons le présent rapport en réponse à ce mandat citoyen.

Le Conseil communal a d'ores et déjà eu l'occasion de donner toutes les informations et réponses sur la question dans son courrier daté du 21 décembre 2023 à la résolution urgente de l'assemblée citoyenne Neuchâtel Ouest concernant l'état d'avancement de l'aménagement de la rue de Clos-de-Serrières à Neuchâtel. Cette réponse rejoint également celle donnée au mandat citoyen « augmentation de la sécurité pour les piétons au parking de l'Hermann Russ – Trottoir élargi ».

Pour rappel, depuis la votation populaire du 13 juin 2021, deux problèmes non connus au moment du vote ont été identifiés ont freiné le calendrier de réalisation :

- L'entreprise TransN a prévu de mettre des trolleybus déperchables à batteries sur la ligne 102 qui circule sur les rues du Clos-de-Serrières et de Tivoli. Les essais actuellement en cours du côté de Marin ont pris du retard et ne permettent dès lors pas à TransN de prendre une décision avant 2026 sur le tronçon de Serrières. La suppression de la ligne de contact permettra une requalification de l'axe routier nettement plus qualitative notamment, car elle permettra de planter des arbres.
- VITEOS prévoit la pose du chauffage à distance dans le quartier ces prochaines années. Les tracés et le calendrier de réalisation sont en cours de consolidation.

Du fait de ces deux incertitudes qui ont une grande influence sur le choix définitif de l'aménagement de l'espace public et éviter que le chantier ne s'étale sur plusieurs années, il a été décidé de débiter les travaux sur la place du Clos-de-Serrières et de reporter les travaux sur les rues du Clos-de-Serrières et de Tivoli.

Des travaux importants seront entrepris dès l'automne 2024, et sous réserve de l'octroi du permis de construire, sur la place du Clos-de-Serrières, située entre l'école et le parascolaire, devant la place de jeux Hermann Russ et l'entrée du Parascolaire Cerf-Volant. Le projet inclura des mesures spécifiques pour renforcer la sécurité des lieux, notamment en réaménageant l'arrêt de bus des Battieux, afin de répondre aux besoins de la population et de garantir un environnement sécurisé pour les élèves et les résidents.

En parallèle du projet de réaménagement du Clos-de-Serrières, il est prévu de mettre en place une grande zone 30 km/h au second semestre 2024 qui intégrera l'ensemble du réseau routier de Serrières, incluant l'axe Clos-de-Serrières – Tivoli – Evole ainsi que celui de Maillefer – Martenet. Cette mesure contribuera à améliorer la sécurité des usagers de la route dans l'ensemble du quartier, en particulier des piétons et des cyclistes. Finalement, la zone 30 réalisée en 2023 du côté de Milvignes sera prolongée sur la rue du Clos-de-Serrières jusqu'au carrefour avec les rues Isabelle-de-Charrière et la rue Pierre-de-Vingle.



En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 24 juin 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,


Mauro Moruzzi

Le chancelier,


Daniel Veuve